



# CCE – 12 juillet 2016

## Point d'étape sur NPDE

Après 4 mois de déploiement, la DG a dressé un constat sur les premiers retours de NPDE : force est de constater une fois de plus que tout va pour le mieux pour elle dans le meilleur des mondes. FO a tempéré ce bel exercice d'autosatisfaction en évoquant plusieurs points qui interpellent à bon droit les collègues :

- Quelle est l'organisation retenue pour gérer les entrées des DE sans rendez-vous ? Réponse DG : on s'interroge sur le fait de donner des consignes plus précises sur les entrées des DE sans rendez-vous.

- Comment sont gérés et comptabilisés les mail.net ? Réponse de la Direction : la gestion des mails n'est pas insurmontable...
- Qui se préoccupe des DE n'ayant pas pu s'inscrire sur internet ? Dixit la Direction : « nous n'avons pas de statistique sur les DE qui n'arrivent pas à s'inscrire (92% des inscrits sont satisfaits ??? !!!) ».

En résumé, son organisation est impeccable et les difficultés des agents n'existent pas ! Un chômeur qui ne parvient pas à s'inscrire, ce n'est pas le problème de la DG...

FO a rappelé avec force que Pôle emploi ne doit pas proposer un seul canal d'inscription (internet exclusivement) et qu'un service public uniquement virtuel n'est certainement pas la solution ! Pas plus pour les demandeurs que pour les entreprises !!!

En Janvier ou février 2017, un nouveau point sera réalisé et présenté au CCE.

## Consultation, fiche par fiche, sur l'évolution du « Référentiel métiers ».

Les élus FO n'ont pas participé à la consultation (NPPV) compte tenu de notre action en justice contre le référentiel Métiers, dont le délibéré est prévu le 20 septembre. La Direction Générale continue de vouloir imposer l'utilisation du référentiel alors que celui-ci n'est pas en adéquation avec la classification existante.

Bien que la DG utilise ces fiches « emploi-métier » dans le cadre de la BDE, elle a refusé, malgré notre interrogation, d'indiquer les coefficients correspondant à chaque emploi.

**N'hésitez pas à nous saisir si vous avez un doute sur le coefficient des postes diffusés sur BDE. Idem si vous avez un problème de rattachement suite aux EPA.**

## CNASC (commission nationale des activités sociales et culturelles)

La volonté du CCE est de réactiver cette commission afin d'envisager une mutualisation nationale d'une partie des fonds des ASC. Toutefois, FO déplore qu'aucun Président et trésorier ne soient nommés pour faire fonctionner celle-ci. Depuis une regrettable action en justice, la mutualisation pleine et entière des ASC dans le respect de l'ancien article 44 de la CCN n'est plus une priorité pour certains... Pour FO, cela reste un objectif à atteindre au profit de l'ensemble du personnel.

## Question diverse

FO a interrogé la Direction sur la légalité des sms adressés par une DR à tous les DE les informant des dates de congés de leurs conseillers référents. La DG nous a promis une réponse sur le sujet. Pour FO, le droit au respect de leur vie privée est un droit irrefragable des agents et nous le ferons respecter partout !